

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-24-0663 du 14/02/2024**

Arrêté du 27 novembre 2023

ACCÈS AU GRADE DE GÉOMÈTRE DES FINANCES PUBLIQUES PAR EXAMEN PROFESSIONNEL  
ANNÉE 2023

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C**

### **RÉSUMÉ**

Le présent document liste les agents promus au grade de géomètre des Finances publiques au titre de l'examen professionnel 2023.

Date d'application : 27/11/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 057818 DU 27 NOVEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DE TECHNICIENS GÉOMÈTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE DE GÉOMÈTRE DES FINANCES PUBLIQUES (EXAMEN PROFESSIONNEL - ANNÉE 2023).....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 057818 DU 27 NOVEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DE TECHNICIENS GÉOMÈTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE DE GÉOMÈTRE DES FINANCES PUBLIQUES (EXAMEN PROFESSIONNEL - ANNÉE 2023)**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
Sous-direction des effectifs, parcours et compétences  
Bureau affectation, mobilité et carrière des B et C  
66-70, allée de Bercy - Télédocus 826  
75572 PARIS CEDEX 12

**ARRÊTÉ N° A2023 057818**

portant nomination, titularisation et classement de techniciens géomètres des Finances publiques  
dans le grade de géomètre des Finances publiques - Examen professionnel, année 2023

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques et notamment son article 15;
- Vu le décret n° 2022-1210 du 31 août 2022 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu la liste des candidats admis.

**ARRÊTE :**

**Article 1.** Les techniciens géomètres dont les noms suivent sont nommés, titularisés, et classés dans le grade de géomètre des Finances publiques dans les conditions indiquées ci-après :

IDENTITÉ DE L'AGENT					SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
Matricule	Nom usuel	Prénom	Patronyme	UO d'affectation	Date d'effet	Grade	Échelon	Reliq d'anc	Date d'effet	Grade	Échelon	Reliq d'anc.
000002332450	MERMET-PEROZ	CINDY	MERMET-PEROZ	DDFIP VAL-D'OISE	17/02/2023	Technicien-Géomètre des Finances Publiques	06		30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	04	01 AN 07 MOIS 25 JOURS
000002472371	BAVIERE	THIBAUT	BAVIERE	DDFIP MAINE-ET-LOIRE	01/11/2023	Technicien-Géomètre des Finances Publiques	05		30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	03	01 MOIS
000002483506	HERVIEUX	THOMAS	HERVIEUX	DDFIP CÔTES-D'ARMOR	01/12/2023	Technicien-Géomètre des Finances Publiques	05		30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	03	15 JOURS
000002483518	THIERY	VINCENT	THIERY	DDFIP LOIRE	03/06/2023	Technicien-Géomètre des Finances Publiques	05		30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	03	03 MOIS 14 JOURS
000003026120	PRAULT	FRÉDÉRIC	PRAULT	DDFIP LOIR-ET-CHER	04/02/2023	Technicien-Géomètre des Finances Publiques	04		30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	02	

Nombre d'agents : 5

**Article 2.** Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

**Article 3.** Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.  
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

FAIT À PARIS, LE 27 NOVEMBRE 2023

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES  
ET PAR DÉLÉGATION  
L'INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

SONIA LOUIS-MARIE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756